



Appels à projet 2020-21 : monter un projet EAC en intégrant les Arts Plastiques

publié le 10/06/2020

Utiliser la plateforme de dépôt des appels à projet

Descriptif :

L'article présente brièvement l'intérêt pour les enseignants d'arts plastiques de montrer des projets EAC intégrant les Arts Plastiques et comment ces projets peuvent être déposés dans la plateforme ADAGE.

Sommaire :

- Préambule
- Principes
- Format pédagogique
- Financement
- Appels a projets

● Préambule

Les Arts Plastiques et l'Éducation Artistique et Culturelle s'associent déjà dans de très nombreux projets dans les écoles, collèges et lycées. L'inscription des Arts Plastiques dans cette politique éducative permet de donner à la discipline une visibilité et un rayonnement qui favorise la reconnaissance de l'intérêt des Arts Plastiques dans la construction personnelle de chaque élève.

Il est donc intéressant, tant pour les élèves que pour les enseignants d'Arts Plastiques de développer des projets qui dépassent le cadre de l'enseignement obligatoire et de son volume horaire contraint (les projets d'EAC peuvent toutefois, en partie, être développés dans le temps scolaire réservé à la discipline).

● Principes

L'Éducation Artistique et Culturelle repose sur 3 "piliers" : Rencontrer, Pratiquer, Connaître. Dès lors un projet d'EAC mené et porté par un.e enseignant.e d'Arts Plastiques devra permettre aux élèves :

de rencontrer des œuvres, des lieux de culture, des artistes ou acteurs de la culture.

de pratiquer la discipline des arts plastiques avec un.e artiste ou acteur.trice de la culture.

de connaître des œuvres, des techniques, des démarches, des pratiques et de faire croître sa propre culture.

● Format pédagogique

Aucun "format" au projet d'EAC n'est attendu et la liberté pédagogique de l'enseignant.e est donc privilégiée pour que le bénéfice pédagogique soit maximal pour l'élève. Souvent le "workshop" ou "atelier" se montre efficace pour mener à bien un projet entre une ou plusieurs classes et un.e artiste. Plus ambitieuse, la résidence d'artiste permet aussi, sur un temps plus long, de construire un projet s'ancrant plus profondément dans l'école ou l'établissement (et parfois bien au delà de l'enceinte scolaire).

● Financement

Les projets d'EAC peuvent bénéficier de types de financements :

le financement en numéraire : il s'agit alors, pour le porteur de projet, de trouver des partenaires prêt à financer avec une somme d'argent tout ou partie du projet.

le financement en valorisation : il s'agit ici d'une aide apportée au projet qui a une valeur financière mais qui est faite

sous forme de prêt, de don. Ex : prêt d'une salle d'exposition, prêt de matériel etc.

Des partenaires peuvent faciliter le montage de projet EAC en participant à la conception et au financement du projet. La Région Nouvelle Aquitaine (pour les lycées), les départements de l'académie (pour les collèges), les communes (pour les écoles) mais aussi les structures intermédiaires (communautés de communes) et autres (fondations, associations, partenaires privés par exemple) peuvent faciliter la réalisation du projet. Ces partenaires lancent ou participent à des appels à projet. Les écoles et établissements sont régulièrement informés de ces appels par le.la Professeur.e Référent Culture.

L'inscription à ces appels à projet se fait désormais majoritairement par l'application [ADAGE](#). Cette application permet aux enseignant.e.s de déposer leurs projets et de proposer un budget indiquant les demandes de subventions.

● Appels a projets

Cette année, l'appel à projet est ouvert du 4 juin 2020 au 26 juin 2020 sur la plateforme ADAGE. Les porteurs.euses de projet sont donc invités à déposer leurs projets sur cette plateforme en décrivant l'action proposés, les objectifs poursuivis, les classes qui seront impliquées, les partenaires intégrés et le budget prévisionnel.

l'accès à ADAGE est ouvert à tout porteur de projet sous réserve d'avoir les droits de rédaction (à demander au chef d'établissement).

Le [conseiller Arts Plastiques](#) de la [DAAC](#) peut aider les enseignant.e.s d'arts plastiques à concevoir et rédiger les projets afin que ceux-ci répondent aux cahiers des charges des appels à projet.